

Politique environnementale

Le Conseil d'administration de Meggitt PLC reconnaît l'importante responsabilité qui lui incombe envers l'environnement et s'engage à :

- Respecter toutes les obligations de conformité environnementale applicables ;
- Faire procéder, par des auditeurs externes, à une évaluation planifiée de la conformité du Groupe et à mettre en place, revoir et entretenir des programmes d'amélioration ;
- Améliorer de manière continue les systèmes de gestion de l'environnement du Groupe en exigeant que tous les sites de production soient conformes à la norme ISO14001 qui est la norme de gestion environnementale internationale ;
- Veiller à ce que tous les salariés soient sensibilisés à leur responsabilité envers leurs collègues, les fournisseurs, les clients et ceux qui vivent dans les communautés avoisinantes, d'agir de manière sûre et responsable sur le plan de l'environnement, et à encourager les salariés à faire part de leurs idées concernant la protection de l'environnement afin d'atteindre les objectifs environnementaux du Groupe ;
- Collecter, analyser et publier les principaux indicateurs de performance en matière d'environnement pour permettre au Groupe de constamment examiner, évaluer et améliorer ses performances environnementales ;
- Réduire et prévenir, lorsque cela est possible, tout impact négatif des produits et de leur processus de fabrication sur l'environnement, en :
 - Intégrant des considérations liées à l'environnement et à la durabilité aux décisions clés de l'entreprise, y compris celles qui touchent à la conception, à la production, à la distribution et au service après-vente de ses produits ;
 - Ciblant les réductions des émissions de gaz à effet de serre par rapport au volume et en tenant compte de la gamme de produits, en utilisant l'énergie, les matières premières et les ressources naturelles avec efficacité et en évaluant et en mettant en œuvre de nouvelles technologies et techniques économes en énergie quand c'est faisable ;
 - Réduisant les émissions de substances nocives et, lorsque c'est possible, en utilisant des substances alternatives plus sûres pour l'environnement dans ses processus de fabrication ;
 - Réduisant l'effet sur l'environnement des déchets produits par ses activités en diminuant la quantité de déchets destinés à l'enfouissement, en mettant en place des programmes de recyclage et en optimisant la réutilisation des matériaux ; et
- Collaborer avec ses fournisseurs pour diminuer les effets néfastes de leurs produits et de leurs activités sur l'environnement.

Le Conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre et des résultats de cette politique. Au quotidien, le Directeur d'exploitation du Groupe exerce un pouvoir fonctionnel au nom du Président Directeur Général et les Présidents de chaque division et les Directeurs de site sont responsables de la mise en application de cette politique au niveau local. La présente politique et sa mise en application seront régulièrement examinées par le Conseil d'administration pour s'assurer qu'elle demeure pertinente et appropriée à l'entreprise. Le Groupe s'engage à fournir tout le soutien nécessaire afin que tous les sites puissent satisfaire aux exigences exposées dans la présente politique.

Cette politique sera communiquée à toutes les personnes travaillant pour le Groupe et en son nom.